

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1476

Artikel: Dissimuler le travail de soin par l'amour : "L'obligation des femmes à l'amour est ce qui définit l'identité féminine"
Autor: Dussuet, Annic / Bachmann, Laurence
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dissimuler le travail de soin par l'amour

« L'obligation des femmes à l'amour est ce qui définit l'identité féminine »

Sociologue, maîtresse de conférence à l'Université de Nantes et spécialisée dans le domaine du soin, Annie Dussuet¹ explique comment le travail de soin assumé par les femmes dans le cadre de la famille est subtilement dénié et comment l'obligation générale des femmes à l'amour est au fondement de la différence des sexes dans notre société. Entrevue.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE BACHMANN

Quelle est la spécificité du travail de soin de proximité ?

Annie Dussuet : Il s'agit d'activités exercées dans le cadre de la famille. Or, le lien familial est marqué par ce que j'appelle le « cercle du don » qui relie les membres de la famille entre eux. Selon l'anthropologue français Marcel Mauss, le don, pour faire lien, repose sur trois éléments indissociables : l'obligation de donner, de recevoir et de rendre. Pour que le lien familial existe, les trois termes doivent rester implicites et prétendre à la gratuité. Nul calcul économique ne doit apparaître. Dans ce contexte, le travail, défini dans notre société essentiellement par sa valeur économique, entre en contradiction avec la logique du don, de la gratuité dont est porteuse la famille. Faire apparaître le travail de soin effectué à l'intérieur de la famille comme un travail, c'est montrer qu'il y a un échange à l'intérieur de la famille, ce qui revient à mettre en danger le lien familial. Dès lors, le travail en tant que travail doit être nié ou dissimulé. Il ne doit pas être nommé comme un travail en tant que tel. Beaucoup de femmes éprouvent une certaine répugnance à parler du travail dans la famille. Il y a un déni du travail en tant que tel. Le travail doit être effectué, mais seul l'amour peut être nommé. Comme si l'amour justifiait le travail effectué ; comme s'il était nécessaire de nier le travail.

Quelles sont les conséquences de la mise en avant de l'amour dans les activités de soin ?

A. D. : La mise en avant de l'amour permet d'occulter le travail des femmes. Etant donné que le lien familial est marqué par la logique du don et de gratuité, les activités effectuées à l'intérieur de la famille ne peuvent pas être considérées comme du travail. Elles n'ont pas de valeur. Le travail « de femmes » et perçu comme un « travail d'amour » et donc comme un non-travail. Par exemple, dans le cadre de l'« allocation parentale d'éducation » (APE), en France, qui verse aux parents – dans les faits, quasi exclusivement aux femmes – qui cessent leur activité professionnelle pour élever leurs enfants de moins de trois ans, il n'a pas été question de « salaire maternel ». L'enjeu est de dissimuler le travail effectué dans la famille et son aspect économique. La rémunération est présentée non pas comme liée à un travail auprès des enfants, mais comme une sorte de contrepartie qui doit permettre de ne pas aller travailler. Celle-ci se nomme d'ailleurs « allocation de libre choix », ce qui sous-entend l'idée d'aller travailler ou ne « pas travailler », et non de rémunérer un travail effectué à l'intérieur de la famille.

Comment l'amour oblige-t-il les femmes à travailler ?

A. D. : Le problème avec les activités liées au don, c'est qu'il y a une obligation à donner, mais le don doit être choisi, il devrait se faire spontanément. Il doit y avoir un libre arbitre. Or, qu'est-ce qui va obliger cette personne libre à donner ? De manière simplifiée, je postule que c'est l'amour qui va obliger les femmes au travail. L'obligation générale des femmes à l'amour est ce qui définit l'identité féminine et qui est au fondement de la différence des sexes dans notre société. Dans la famille, cette obligation de donner est justifiée par l'amour : « C'est parce que j'aime mes enfants que je fais ce que je fais. Je ne le ferais pas si je ne les aimais pas. Mais, pour prouver mon amour je suis obligée de le faire. » Il y a obligation à l'amour, mais celle-ci doit être dissimulée. On ne peut pas dire qu'on est obligée d'aimer, de s'occuper de ses enfants ou de ses parents âgés. L'expression du devoir ne convient pas.



Comment le lien d'amour tend-il à délégitimer le travail des femmes ?

A. D.: L'assignation générale des femmes à l'amour est à l'origine d'une dévalorisation structurelle du travail des femmes, qu'il soit ou non rémunéré. Dans le cadre du travail de soin rémunéré, beaucoup d'activités exercées par les femmes sont rapportées à l'amour, au souci pour autrui : infirmières, travailleuses sociales, institutrices, etc. L'amour entre en contradiction avec la sphère dite «publique», qui est définie, dans notre société occidentale contemporaine, par des liens impersonnels. L'amour est, a priori, exclu de cette sphère. La réintroduction de l'amour dans le public par les femmes va dévaloriser leur situation professionnelle. A partir du moment où il y a amour, il n'y a plus de compte, il n'y a plus d'obligation de reconnaître les activités réalisées par des processus qui sont ceux de l'espace public. Du moment qu'on est dans le registre de l'amour, on se fait avoir : salaire moindre, conditions d'emploi dégradées, etc. Leurs compétences professionnelles sont perçues comme des qualités, relevant de leur nature, allant de soi. Par exemple, il sera considéré comme normal pour une institutrice, de se soucier de ses élèves, de veiller à la santé des enfants, d'être attentive à un ensemble de choses qui ne sont pas dans la définition de sa tâche, parce qu'elle est une femme et qu'elle est dans un lien qui ne peut être que d'amour avec ces enfants. Dans le cadre du travail de soin non rémunéré, la reconnaissance de ce travail est d'autant plus difficile. •

¹ Annie Dussuet, « Le genre de l'emploi de proximité: les politiques publiques ont-elles un genre ?, *Lien social et politique* N° 47, Editions de l'ENSP, Rennes, Montréal, 2002.